

**Réponse du Conseil administratif à la pétition du 3 juin 2020:  
«Contre le tapage nocturne au parc de Geisendorf».**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-424 au Conseil administratif le 8 septembre 2021.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La situation au parc Geisendorf est connue des autorités.

La police municipale porte effectivement une attention toute particulière à ce lieu, en déployant des patrouilles quotidiennes dans le parc et autour de l'école, de jour comme de nuit, dans le cadre de ses horaires de service qui s'étendent jusqu'à minuit, du dimanche au mercredi, et jusqu'à 3 h, du jeudi au samedi. Elle assure, de plus, une présence aux entrées et aux sorties des classes.

Lors de ces patrouilles, la police municipale a notamment pour mission de faire respecter les dispositions relatives à la salubrité et à la tranquillité publiques et de sanctionner les mauvais comportements pris en flagrant délit.

Elle intervient régulièrement auprès des jeunes, en particulier, pour les sensibiliser aux problématiques des nuisances que peuvent engendrer leurs rassemblements. Elle dissipe en outre tout attroupement qui prend trop d'ampleur, de manière préventive et proactive, afin d'éviter tout risque de troubles pour le voisinage.

Des patrouilles mixtes avec la police cantonale sont régulièrement organisées dans le cadre du contrat local de sécurité (CLS) conclu entre l'Etat et la Ville de Genève dans le but de coordonner l'activité des deux corps de police et d'optimiser les mesures de prévention et de répression, notamment en matière de stupéfiants, problématique qui relève principalement des attributs de la police cantonale.

Aussi, un groupe de travail nommé «Groupe opérationnel Geisendorf» permet depuis plusieurs années de réunir, environ tous les trois mois, les différent-e-s acteur-trice-s qui interviennent dans le parc et à l'école Geisendorf, afin d'échanger sur les différentes problématiques et mesures à mettre en œuvre.

Les actions ont été multipliées afin de tenter de diminuer les nuisances pour le voisinage.

Parmi celles-ci:

- le concierge de l'école de Geisendorf éteint certaines lumières aux endroits fréquentés par les jeunes afin de les dissuader de rester en ces lieux;
- la table et le banc situés vers le bâtiment administratif ont été retirés par le Service des espaces verts (SEVE);
- la police cantonale du poste de la Servette a été sollicitée afin d'assurer une présence soutenue d'agent-e-s en uniforme, en complément des actions de la police municipale et en dehors de son horaire de service;
- l'apparition de «campements» de personnes sans domicile fixe est systématiquement signalée afin que le matériel entreposé sur le domaine public puisse être débarrassé lors des opérations idoines, pilotées par la police cantonale avec l'appui de la police municipale et de la Voirie de la Ville de Genève, dans le but de prévenir l'implantation durable de ces «campements» sauvages.

En ce qui concerne la proposition d'installer des caméras, dans la règle, les équipements de vidéosurveillance de la municipalité visent la protection à l'intérieur des bâtiments municipaux ou à leurs abords immédiats. Dès que de telles installations visent la surveillance du domaine public et participent à la question du maintien de l'ordre public, la législation indique qu'il s'agit d'une compétence cantonale.

Partant, les pétitionnaires ont été invités à formuler leur demande auprès de la police cantonale.

Quant à la fermeture du parc, le lieu ne disposant d'aucune clôture sur le pourtour, une fermeture n'est pas réalisable.

En conclusion, le parc et l'école de Geisendorf sont des espaces assidûment fréquentés par la population. Ils sont, par conséquent, particulièrement surveillés par les forces de l'ordre et la situation y est relativement bien maîtrisée. Toutefois, malgré toutes les mesures prises, il est difficile, de par la configuration des lieux, de faire cesser totalement les nuisances sonores qui peuvent incommoder le voisinage. Concernée par le droit des citoyens et citoyennes à la tranquillité, la Ville de Genève continuera à chercher des solutions visant le respect des riverains.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La vice-présidente:  
*Marie Barbey-Chappuis*